

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ORIENTALES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°29/2026

Séance du 15 avril 2026

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : HAMMOUDA Jeannine

Présents : DARIO Alain, POMPA Jean-Antoine, FONT Marie, PLA Michel, HAMMOUDA Jeanine, SCHMITT Henri, GRAELL Alain, GHIRELLO Jean-Louis, FABREGA Catherine, ROTA Brigitte, DURAND Christophe, BIELLE Chantal, NEVEU Peggy, MAS Nicolas, BRUNET François, BUGSEL Alice, MEY Marie.

Procurations : CRUANAS Pauline à BRUNET François, MAHIEU Pierre à POMPA Jean-Antoine

Absents : CRUANAS Pauline, MAHIEU Pierre

Date de la convocation :

10 avril 2026

Classement issu de la
nomenclature
« ACTES »
5.3 Désignation de
représentants

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 ;

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, la commune doit désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à la CLECT.

Monsieur le Maire se propose comme membre titulaire et propose Monsieur Jean-Antoine POMPA comme membre suppléant.

Après les opérations de vote,

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

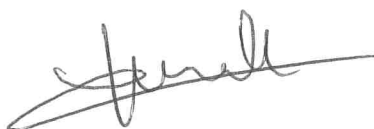
DESIGNE à l'unanimité pour représenter la commune au sein de la CLECT : Alain DARIO membre titulaire et Jean-Antoine POMPA membre suppléant ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

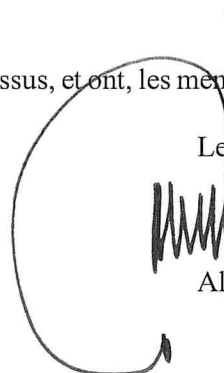
DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

La secrétaire de séance



Le Maire,



Alain DARIO 66600

